

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°285-22

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 12^e jour du mois de septembre 2022 :

- Le règlement N°285-22 modifiant le règlement de zonage N°125-11 et ses amendements afin de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone Af/c-307.

Ce règlement a pour objet de permettre la construction de résidences unifamiliales isolées selon les conditions prescrites dans les décisions à portée collective rendues par la CPTAQ, sur des lots adjacents à la route Guilbault qui sont actuellement compris dans la zone Af/c-307.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée ainsi que sur le site Internet de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 25^e JOUR D'OCTOBRE 2022.

« Karine St-Arnaud »

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 octobre 2022 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

« Karine St-Arnaud »

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière